Editeur responsable: Blondiaux Gérard

Rue A. Farcy 6534 Gozée

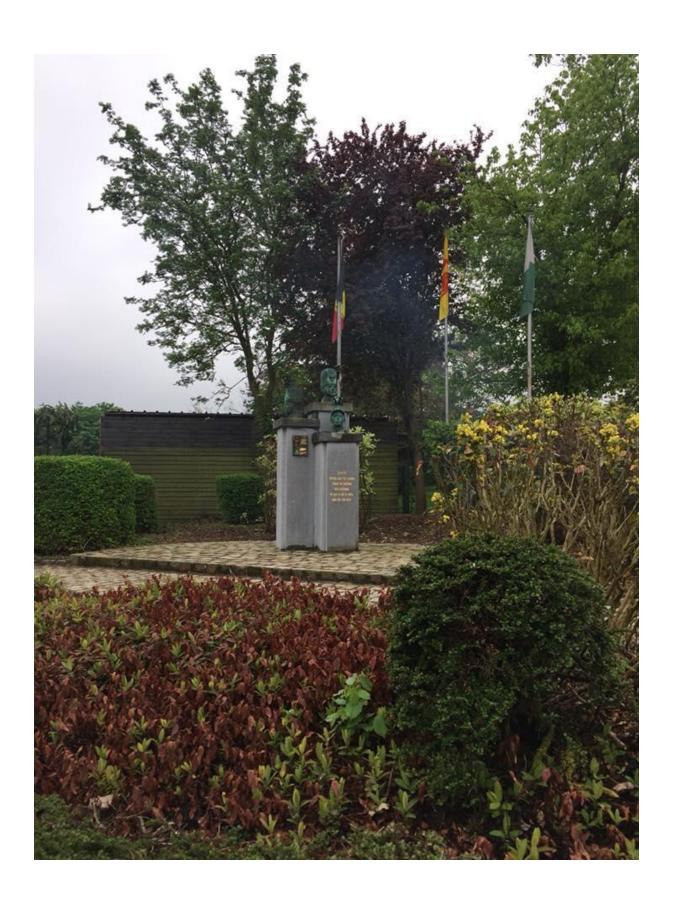
Belgique – België P.P. 6280 GERPINNES P501391

Trimestriel $N^{\circ}4$: Décembre 2018 Bureau de dépôt : 6280 GERPINNES





Les membres du comité et du corps d'office vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2019



Souper Annuel de la Marche Royale Sainte Rolende de Fromiée

Le samedi 2 février 2019 à partir de 18h30 Maison de village, rue de Biesme à Fromiée

Menu Royal

Apéritif offert par la Compagnie

Aumônière d'écrevisses, légumes croquants Crème fraîche au calvados

Velouté de marron aux copeaux de Seranno et parmesan

Trou normand

Filet de pintade farci au magret de canard fumé Crème d'amandes grillées Pleurotes caramélisées

Assortiment de fromages

Croquant de chocolat glacé à la vanille Et son caramel beurre salé

Petit Noir

Pour les enfants – de 12 ans

Un menu spaghetti bolognaise pour 8€

Le souper est l'occasion de nous retrouver chaleureusement entre deux Pentecôte. Nous comptons sur nos fidèles sympathisants gastronomes, pour faire écho de la bonne humeur et sympathique ambiance qui règnent généralement au cours de cette soirée.

Le premier plat sera « envoyé » à 20h précises.

Comme les années précédentes, c'est le traiteur « **Vincent** » qui nous concoctera un somptueux repas.

ATTENTION: Le nombre de places est limité à 140 personnes.

La participation aux frais est de 30 € par adulte et 8 € par enfant âgé – de 12 ans.

Les inscriptions seront prises en compte aux conditions suivantes :

- 1. S'inscrire auprès de Jean-Pierre BOLLE au N° **0499/98.40.62**, rue Alfred Mengeot, 13 à 6280 GERPINNES afin de s'assurer qu'il reste des places disponibles. En cas d'absence, laissez vos coordonnées (N° de contact) sur le répondeur.
- 2. Après réservation, verser la somme totale au compte <u>BE65 0011 7324 4096</u> avant le <u>15-01-2019</u> au plus tard. Seule, la réception du paiement vaut réservation.

Tout paiement versé sans réservation préalable, sera automatiquement retourné.



DIVERS

1. Assemblée générale

Le 15 janvier 2019 à 20h00 à la maison de village de Fromiée.

Obligatoire pour les membres du comité et du corps d'office, accessible à **tous** les marcheurs. Ordre du jour :

- Composition du comité Election d'un nouveau membre.
- Election d'une 2^e cantinière voltigeurs.
- Election d'un nouveau porte drapeau.
- Préparation du souper du 02-02-2019.
- Divers.

2. Photos

Si vous désirez faire paraître d'anciennes photos dans nos prochains périodiques, envoyez les chez Caroline Cools à 6280 Fromiée rue de Biesme 10, avec un maximum d'informations. Elles vous seront restituées rapidement.

3. Naissance

Noé, fils de Caroline Cools, membre de notre comité et Jérémy Gaber, sergent grenadier de notre compagnie, né le 24 octobre 2018.

A sa naissance, Noé pesait 4,140kg et mesurait 55,5 cm.

Nous félicitons les parents pour cet heureux événement et leur souhaitons beaucoup de bonheur. Bienvenue à Noé au sein de notre grande famille de marcheurs.



4. Rappel

Le comité souhaite être tenu informé en temps réel des évènements importants dans la vie des marcheurs de notre Compagnie (Naissances, mariages, décès, ...)

Notre périodique est un moyen d'information au sein de notre grande famille de marcheurs. Les personnes désireuses de transmettre des informations, peuvent contacter le secrétaire de la Compagnie à savoir Jean-Pierre JORIS, rue de Châtelet, 101 à 6280 GERPINNES ou prendre contact au N° *0495/55.75.51* ou transmettre un mail à *jeanpierre.joris* (*agmail.com*

5. Entretien des monuments

Le dimanche 4 novembre à 10h, une poignée de bénévoles s'est donné rendez-vous sur le site de nos deux monuments pour leur entretien.

Comme tout travail mérite pitance et grâce aux mêmes généreux sponsors que l'année dernière, un dîner champêtre était organisé pour remercier nos courageux.

Au menu, baguettes, saucisses accompagnées d'un bon vin.

Les baguettes étaient offertes par la boulangerie Karl Jacques, les saucisses par la boucherie « Le Limousin » et le vin par Thierry Seys de Joncret et sapeur de notre compagnie.

Nous remercions chaleureusement ces trois commerçants.

Rendez-vous en mars/avril pour la coupe printanière.

6. Comité de la Marche

Un membre du comité, à savoir Jérémy Dujeu, a décidé de remettre sa démission au sein du comité de la Marche.

Nous lançons un appel urgent à toute personne intéressée à investir une partie de son temps dans la gestion de notre groupement et l'organisation de ses festivités.

Nous vous invitons à consulter nos statuts et envoyer votre candidature avant le 15 janvier 2019 chez Jean-Pierre JORIS, rue de Châtelet, 101 à 6280 GERPINNES ou transmettre un mail à *jeanpierre.joris@gmail.com*

Nous remercions Jérémy pour son travail et son engagement lors de son mandat.



7. <u>Abonnements au bulletin trimestriel « Le marcheur de l'Entre-Sambre et Meuse »</u>

Nous attirons votre attention sur le fait que les abonnements au bulletin trimestriel doivent être pris auprès d'un membre du comité et non pas directement via l'association des marches.

Actuellement, bon nombre d'entre vous souscrivent un abonnement sur simple sollicitation de l'association. Vous devez savoir que la compagnie est directement intéressée financièrement par le nombre d'abonnements qu'elle souscrit à cette revue. A l'avenir, le comité s'engage à faire suivre au plus tôt le renouvellement des abonnements.

Il vous est loisible de vous abonner en versant la somme de 9 Euros sur le compte de la marche **BE65 0011 7324 4096** en mentionnant « *Abonnement 2018*»

8. <u>Deuxième porte drapeau</u>

Pour des raisons personnelles et privées, **Jérémy Dujeu** nous a remis sa démission en tant que 2^{ème} porte drapeau.

La place est donc vacante. Nous lançons un appel à candidature à toutes les personnes intéressées et nous les invitons à prendre connaissance de nos statuts.

Nous procèderons à un vote parmi les candidats lors de l'AG de janvier prochain.

9. Deuxième cantinière Voltigeurs

Pour des raisons personnelles et privées, Laurence Seidel nous a remis sa démission en tant que cantinière des voltigeurs.

La place est donc vacante. Nous lançons un appel à candidature à toutes les personnes intéressées et nous les invitons à prendre connaissance de nos statuts.

Nous procèderons à un vote parmi les candidates lors de l'AG de janvier prochain.

10. Acquisition d'un bonnet de police

Si vous désirez acheter un bonnet de police personnel, vous pouvez contacter Daniel Vigani, sergent grenadier de notre compagnie, au 0477/28.56.34.

Ceux-ci seront disponibles pour la prochaine Pentecôte.

11. Dernière Guilitte : Appel à postulant

Ce n'est pas sans tristesse que je vous fais part de la décision de Robert et Jean-Louis de mettre fin à leur carrière de Rolendien.

Je m'associe à tous les membres de la « Dérenne » pour les remercier de tous les beaux moments partagés ensemble.

Malgré leur absence dans les rangs, ils font et feront toujours partie de la famille de la dernière guilite.

Je leur souhaite une très bonne retraite Rolendienne.

La Dernière Guilite lance donc un appel à candidatures.

Conformément aux statuts de la DG et notamment ses articles 7 et 8 dont copies ci-après, toute personne désireuse de s'investir dans le peloton de la Dernière Guilite est invitée à envoyer sa candidature motivée par courrier postal ou électronique adressé à l'officier en poste avant le 1^{er} avril 2019.

Adresses utiles:

Frédéric Toussaint, officier DG Impasse du Vivier à Taille, 16 6150 Anderlues

Tel.: 071 54 32 18

Ou

fred.tous@hotmail.com

Date limite d'envoi : 01.04.2018.

Extraits des statuts

Article 7

L'invitation à être admis au sein de la dernière guilitte est réservée aux marcheurs ayant régulièrement participé aux activités de la compagnie. Les critères d'éligibilité seront entre autres : dévouement, ancienneté, convivialité.

Nul ne peut prétendre faire partie du groupe sans y avoir été expressément invité et parrainé par deux de ses membres. Le parrainage est réservé à un filleul. L'officier en exercice a le privilège de parrainer à lui seul un filleul.

Les parrains seront responsables de la bonne attitude du filleul et en répondront devant le peloton. L'admission d'un nouveau membre ne doit idéalement susciter aucune réaction négative de la part de l'un de ses membres et ce afin de préserver l'harmonie et l'esprit du groupe.

L'opposant éventuel doit justifier objectivement sa position.

Si les candidatures sont nombreuses il sera procédé à un vote par ordre de préférence et suivant la formule de la liste par attribution de points. Le candidat retenu aura rassemblé le plus grand nombre de points.

Article 8

Appel aux postulants et procédure à respecter seront publiés en temps utile, dans le journal de la Marche.

Seule(s) la (les) candidature(s) introduite(s) dans les délais impartis sera(ont) retenue(s).

